PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 19 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 19 avril, le Conseil Municipal de GUILLOS, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mylène DOREAU, Maire

Date de la convocation : 16 avril 2024

Présents: Mme DOREAU, Mr CARNEIRO, Mme ERCEAU, Mme FLAN, Mme LAURET,

Mr PINHEIRO;

Procuration: Mme LUCQUIAUD à Mme DOREAU, Mr BAGUR à Mme ERCEAU

Absents: Mr CASTAGNET, Mr DARNICHE, Mr FAVRE

Secrétaire de séance : Madame florence ERCEAU

Le Quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h15

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

2024- 20 achat d'une tonne à eau dans le cadre de l'appel à projet résilience des territoires au risque feu de forêt - volet 2.

VU la LOI n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté inter- départemental du 16 septembre 2020 portant approbation et mise en œuvre du Plan inter- départemental de Protection des Forêts contre les incendies pour les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne pour la période 2019-2029 ;

VU les incendies de grande ampleur qui ont impacté lourdement le massif des Landes de Gascogne durant l'été 2022

EXPOSE

Le territoire de la commune de GUILLOS est soumis au risque feu de forêt. Consciente de ce risque sur son territoire, la commune souhaite se doter d'une tonne à eau qui pourrait servir à la surveillance des feux pour la réserve communale.

Cet achat s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet lancé par le conseil départemental de la Gironde (CD33) « financement de travaux ou équipements ».

L'aide publique ne peux excéder 80 % et 20% seront autofinancés.

Afin de réaliser cet achat d'équipement le budget prévisionnel est de 6 964.35 HT.

Le montant de la subvention souhaitée est de 5 571.48 HT.

Les travaux se dérouleront sur une période maximale de trois ans à compter de 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

Autorise le maire de la commune à candidater à l'appel à projet « Résilience des territoires face au risque feu de forêt-volet 2 » et à signer toute convention éventuelles reliées à celui-ci.

Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

8 votes pour

Levée de la séance 19h15